

**PROCES VERBAL du CONSEIL D'ECOLE du 8 janvier 2018**

Circonscription SAUMUR	RPI de la côte : Montsoreau, Turquant, Parnay, Souzay- Champigny	Ecole publique Place de la Mairie 49 730 PARNAY		
	<i>Type de réunion</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Temps</i>
La présidence du conseil d'école est assurée par Mme Marion Mouës. Mme Caroline Gaux assure le secrétariat de séance.	Conseil d'Ecole	08/01/18	Parnay	18h-20h

Présents :

Municipalité : M. Condemine Patrick (maire de Turquant), M. Lefièvre (maire de Parnay) Mme Milon Marie (adjointe de Parnay), Mme Cochenille Nicole (conseillère Parnay), Mme Bonneau (adjointe de Souzay-Champigny), Mme Lebigot Aline et Mme Garnori Evelyne (conseillères de Montsoreau), M. Boissonnot (président du SCC), Melle Belnou Cassy (stagiaire mairie), M. Persin (maire Montsoreau)

Agents Municipaux : Mmes Fillon (Secrétaire SCC),

Représentants des parents d'élèves :

Montsoreau : Mme Verna Sandy, Mme Soulacroix Emmanuelle, Mme Montais Marina

Turquant : Mme Girault Laëtitia, Mme Gaumont

Souzay-Champigny : Mme Derlon Stéphanie

Parnay : Mme Chatelain Aurélie, M Jaillais Stéphane

Enseignants :

Montsoreau : Sophie Caloin, Wilfried Moëns

Turquant : Anne-Claire Gélard, Laurence Amy

Parnay : Marion Moues, Caroline Gaux

Souzay-Champigny : Isabelle Vidal

DDEN Montsoreau : M. Imbert

Excusés : M. Sabuco (Inspecteur Education Nationale), Mme Céline Germon (enseignante Parnay), M. Bourse, Mme Lebigot

Ordre du jour

1. vote des rythmes scolaires mis en place à partir de septembre 2018.

vote des rythmes scolaires mis en place à partir de septembre 2018.

**Le décret " relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ", daté du 27 juin 2017, a été publié au Journal Officiel du 28 juin 2017. Il donne au DASEN, " sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) et d'un ou plusieurs conseils d'école ", le pouvoir d' " autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours ".**

Des principes nationaux sont établis : il ne faut pas que la semaine scolaire s'organise en moins de 8 demi-journées, ni en plus de 24 heures. Il ne faut pas que la journée fasse plus de 6 heures, ni la demi-journée plus de 3h30. Autre précision importante : lorsque le DASEN autorise la semaine scolaire de 4 jours, il " peut décider qu'elle s'applique dans toutes les écoles

de la commune ou de l'EPCI quand une majorité des conseils d'école s'est exprimée en sa faveur ". L'avis du Conseil d'Ecole est donc incontournable. Il faut que le conseil d'école ainsi que la mairie en soient d'accord et en fassent la demande conjointement auprès du DASEN. Suite à une exposition des différents avis, les membres du conseil d'école procèdent à un vote.

Ci-joint la délibération proposée :

**Monsieur le Directeur Académique,**

**Le conseil d'école du RPI de la côte réuni le 8 janvier 2018 demande, conformément au nouveau décret sur les rythmes scolaires, un changement de l'organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée 2018. Après une consultation de ses membres et un vote, le conseil d'école demande un retour à huit demi-journées réparties sur quatre jours. Les horaires proposés seraient :**

**Parnay : 09h00/12h00 – 14h00/17h00.**

**Souzay : 8H55 11H52 13H50 16H55**

**Montsoreau : 9h-11h50 13h50-17h**

**Turquant : 9h00/12h00 14h/17h**

**Veillez recevoir, monsieur le Directeur Académique, nos respectueuses salutations.**

La délibération sera adressée au DASEN sous couvert de l'IEN. Si accord entre le conseil d'école et la mairie, c'est le DASEN qui statuera sur la demande. C'est à lui que revient la décision, après consultation du CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale).

Question : Souhaitez-vous un changement des rythmes scolaires pour un retour à 4 jours ? En cas contraire le vote est en faveur aux rythmes actuels (4.5 jours avec le vendredi après-midi libéré).

Après une présentation succincte de l'avis de chacun le Conseil d'école a voté à 10 voix pour, 8 contre avec une abstention de 0 voix.

Le Conseil d'école vote donc pour un changement d'horaires pour la rentrée 2018 et un retour à la semaine de quatre jours.

Horaires actuels :

Parnay : Lundi, mardi et jeudi 09h-12h /14h-17h ; mercredi et vendredi : 09h-12h

Souzay-Champigny : Lundi, mardi et jeudi 8H55 11H52 13H50 16H55 et mercredi et vendredi : 8H55 11H52

Montsoreau : Lundi-mardi- jeudi: 9h-11h50 13h50-17h Mercredi et vendredi: 9h-12h

Turquant : Lundi, mardi et jeudi 9h-12h/14h-17h ; mercredi et vendredi : 9h-12h

Présidente de séance  
Mme Marion Mouës

Secrétaire de séance  
Mme Caroline Gaux